

Déjà avec le **traité de Rome en 1957**, mais **surtout depuis 1992**, avec les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice, l'Union européenne n'a cessé de développer des politiques de plus en plus néolibérales : recherche prioritaire du profit et désengagement de l'État.

#### Résultats :

- Augmentation de la pauvreté ;
- Délocalisations et accroissement du chômage ;
- Accroissement de la délinquance financière ;
- Privatisation progressive des services publics ;
- Atteintes au droit du travail ;
- Démantèlement du système des retraites et de la Sécurité sociale ;
- Pillage des ressources naturelles et destruction de l'environnement dans les pays du Sud.

Ce nouveau traité européen comme le précédent rejeté en 2005 est dans la droite ligne des politiques néolibérales menées en France, en Europe et dans le monde.

#### ↳ En riposte, Attac entend poser les bases pour une Europe véritablement démocratique

- Comment en effet pouvoir débattre réellement de l'avenir de l'Union, de ses orientations si les citoyens ne peuvent pas décider des choix à effectuer ?
- Comment croire que l'Europe puisse avoir la moindre légitimité si les citoyens n'ont pas droit à la parole quant aux politiques à mettre en place, sur les institutions,...? Une réorientation fondamentale en faveur d'une Europe des citoyens est indispensable. Quel que soit donc le point de vue que l'on puisse avoir sur le contenu de ce traité, chacun d'entre nous doit pouvoir en débattre et se déterminer.

#### ↳ C'est une exigence démocratique minimale

Pour cela, les associations Attac des différents pays d'Europe exigent :

- Le lancement d'un processus démocratique pour l'élaboration et l'adoption de tout nouveau traité : mise en place d'une assemblée élue par les citoyens ;
- Une remise en cause du fonctionnement actuel qui est toujours verrouillé avec une confusion des pouvoirs ;
- Une alternative au néolibéralisme débridé présent tout au long de ce traité ;
- Une redéfinition vers le haut des droits inscrits dans la Charte ;
- Le rejet du militarisme et de l'atlantisme imposés par ce traité.

## Exigeons un référendum

**Attac** : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens



Attac-Isère - Siège social : Maison des Associations  
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE / Boîte vocale : 04 76 47 32 81  
Site internet : [www.local.attac.org/attac.38](http://www.local.attac.org/attac.38) / Email : [attac38@attac.org](mailto:attac38@attac.org)  
Permanences : MDA les mercredis a.m. et café le Glacier à Grenoble, 18h-20h

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



## Ne nous laissons pas voler notre « NON » au traité de 2005 Exigeons un référendum sur le nouveau traité européen !

Le président de la République veut imposer la ratification du nouveau traité européen par voie parlementaire.

### C'est un déni de démocratie !

Quelques rappels.

- Le 29 mai 2005, le peuple Français refuse majoritairement (avec près de 55 % de Non et 80 % de votants) le texte du traité constitutionnel pour l'Europe, dit TCE.

Lors de sa campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy annonce son intention de faire adopter un « mini-traité » et décrète à l'avance qu'il ne demandera pas l'avis du peuple.

- Fin juin 2007, le Conseil européen décide de donner un mandat à une Conférence intergouvernementale (CIG) pour élaborer un nouveau traité. La présidence portugaise de l'UE propose alors, le 23 juillet 2007, un projet de texte dès la première réunion de cette CIG.

- Les 18 et 19 octobre 2007, les chefs d'État réunis à Lisbonne entérinent ce texte. Ils le signeront officiellement le 13 décembre 2007 à Lisbonne.

Nicolas Sarkozy a donc décidé de le faire ratifier par le Parlement, à la sauvette, après une procédure éclair, **sans débat public, sans consultation du peuple, et malgré le NON du 29 mai 2005.**



Comment le président de la République peut-il décider, seul, de faire ratifier par voie parlementaire la majeure partie des dispositions que le TCE contenait alors que le peuple français l'a juridiquement et démocratiquement rejeté ?

Ce qui a été décidé par référendum ne peut être défait que par référendum.

**Ne nous laissons pas voler notre décision populaire  
Exigeons un nouveau référendum !**

« Se réapproprier ensemble l'avenir du monde »



## Les raisons pour ne pas adopter ce traité sont multiples

### S'agit-il d'un « nouveau » traité ?

**NON**, contrairement à ce que l'on nous affirme, il est quasiment identique au Traité constitutionnel (TCE) déjà refusé en 2005 par les peuples français et néerlandais.

L'analyse article par article, montre qu'il transfère dans les traités antérieurs, toujours en vigueur, la quasi-totalité du TCE.

**Valéry Giscard d'Estaing**, le « père » du TCE : « *En termes de contenu, les propositions demeurent largement inchangées, elles sont juste présentées de façon différente* » et il rajoute même : « *La raison de ceci est que le nouveau texte ne devait pas trop ressembler au traité constitutionnel. Les gouvernements européens se sont ainsi mis d'accord à des changements cosmétiques à la constitution pour qu'elle soit plus facile à avaler* ».

**Angela Merkel**, chancelière d'Allemagne : « *La substance de la constitution est maintenue, c'est un fait* ».

**José Luis Zapatero**, premier ministre d'Espagne : « *Nous n'avons pas abandonné un seul point essentiel de la constitution... C'est sans aucun doute bien plus qu'un traité. C'est un projet de caractère fondateur, un traité pour une nouvelle Europe* ».

### S'agit-il d'un « mini » traité « simplifié » ?

**NON**, il est encore plus difficile à analyser que le TCE.

Le journal « Les Échos » affirme dans son édition du 18 octobre 2007 : « *Les vrais-faux changements du nouveau traité européen : Prenez le corps sans vie d'une Constitution. Découpez-le et répartissez-en les éléments entre le traité de Rome (1957) et le traité de Maastricht sur l'Union européenne (1992), déjà modifié par le traité d'Amsterdam (1996) et celui de Nice (2000). Faites subrepticement disparaître la partie III, dont l'essentiel figurait dans les traités précédents. Renvoyez la Charte des droits fondamentaux (ex-partie II) en annexe et remplacez-la par un article unique (l'article 6) qui affirme son caractère contraignant. Veillez à ne surtout pas qualifier le tout de « traité simplifié », car on peut difficilement faire plus confus : 145 pages, 296 modifications, 12 protocoles, 51 déclarations. Tous ceux qui reprochaient à la Constitution sa complexité ne seront pas déçus [...]* »

« Se réapproprier ensemble l'avenir du monde »



### S'agit-il d'un traité élaboré démocratiquement ?



Un « *Comité d'action pour la démocratie européenne* » a préparé un nouveau traité européen, présenté quelques semaines avant le début des travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) de fin juin 2007.

**Ce groupe de réflexion est une initiative privée** de 16 hommes politiques, la plupart actuels ou anciens ministres ou commissaires européens. Ces membres étaient partisans du défunt traité constitutionnel. Selon son site internet, ce groupe était financé par la fondation Robert Bosch, actionnaire à 92 % de la société multinationale du même nom, le plus gros équipementier automobile mondial.

Le travail de ce Comité a servi de feuille de route à la CIG qui s'est contentée de le mettre en forme juridiquement entre juillet et octobre 2007.

### Et la démocratie dans tout ça....?

### Le « NON » au traité a-t-il empêché l'Europe de fonctionner ?

L'Europe n'a pas été bloquée au niveau institutionnel, ni sur la mise en œuvre des politiques néolibérales : directive Bolkestein amendée, euro fort et ses conséquences néfastes sur l'emploi, directives postale et électrique, libéralisation du fret ferroviaire, accord avec les USA pour la libéralisation du trafic aérien transatlantique, ...

### Ce traité va-t-il débloquent l'Europe comme le disent ses défenseurs ?

Certes il apporte quelques modifications cosmétiques sur les institutions, mais elles ne font que mettre les États en concurrence.

Par contre ce qui est certain c'est qu'il **bloquerait** toute harmonisation des politiques fiscales et sociales en l'Europe car il exclut dans les textes cette harmonisation.

**Si l'Europe n'avance pas dans ce domaine, c'est une volonté délibérée !**

### La concurrence libre et non faussée a-t-elle été supprimée ?

**NON** elle est toujours présente.

Il est vrai que cette expression a été retirée dans les objectifs de l'Union (art 2 du TCE). Cette « victoire », si victoire il y a, est de bien faible portée pratique puisque le principe reste présent dans nombre d'articles. Par exemple, l'article 105 affirme : « *le principe d'une économie ouverte où la concurrence est*

*libre* ». Et, pour éviter toute équivoque, le protocole N° 6 rappelle que « *le marché intérieur tel qu'il est défini à l'article 3 du Traité sur l'Union européenne (TUE) comprend un système garantissant que la concurrence n'est pas faussée* ». Cet article 3 porte sur les objectifs de l'Union.

**C'est ainsi que la concurrence non faussée est réintroduite dans les objectifs où elle semblait avoir disparu.**

« Se réapproprier ensemble l'avenir du monde »

